

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
01/02/2019

Dossier complet le :
01/02/2019

N° d'enregistrement :
F09319P0030

1. Intitulé du projet

Aménagement d'une aire de stationnement grand public sur le site de Carajuan dans le cadre du projet d'aménagement de 4 sites d'embarquements / débarquements existants pour les activités d'eau vive sur le Verdon

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

PNR Verdon - Régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Mr Bernard CLAP - Président du Parc du Verdon

RCS / SIRET

2 | 5 | 0 | 4 | 0 | 1 | 0 | 7 | 2 | 0 | 0 | 0 | 5 | 4

Forme juridique

Etablissement Public Syndicat Mixte

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41_a : Aire de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus	L'aire de stationnement grand public envisagée sur le site de Carajuan dans le cadre du programme d'aménagement des 4 sites existants, aménagements également soumis aux nomenclatures IOTA de l'article R214-1 du CE, prévoit d'accueillir une soixantaine de véhicules (voitures, camping-cars, motos, vélos) sur une surface d'un peu plus de 5000m ² dans un espace forestier (annexe 2). 2 places PMR sont prévues (1 place pour 50 unités)
47_a : Défrichement soumis à autorisation au titre de l'article L341-3 du CF de plus de 0,5 ha	

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Ce projet d'aménagement d'une aire de stationnement sur le site de Carajuan s'intègre dans un programme d'aménagement de 4 sites d'embarquements/débarquements le long du Verdon. (Voir présentation du programme annexée au formulaire). Ce programme consiste à aménager ces 4 sites actuels afin de répondre aux nombreux dysfonctionnements observés sur ces sites qui aujourd'hui ne sont plus adaptés à la demande.

Sur les 4 sites, seul le site de Carajuan crée une aire de stationnement destinée au public, aire qui servira d'une part à l'activité, sachant que pour l'activité un parking est réservé aux professionnels, mais également aux touristes venant se promener. En effet, ce secteur autour du Pont de Carajuan est très fréquenté par des usages très divers et pose de gros problèmes de stationnement et de circulation. Pour les autres sites, les stationnements existants seront réaménagés.

L'aménagement de l'aire de stationnement grand public de Carajuan s'intègre dans un espace boisé identifié dans le projet de PLU de la commune de Rougon au niveau de l'ER n°12 de 13200 m² (annexe 2). L'aménagement envisagé respectera ce site par une intégration et un traitement paysager de qualité, en limitant la consommation de l'espace forestier, en conservant le maximum d'arbres présents, en réalisant un minimum de terrassement afin de réduire la pente existante qui est de 10% environ, en traitant les surfaces de roulage par un compactage de terre/pierres permettant d'éviter les risques d'ornières et d'embourbement, en limitant l'imperméabilisation et en mettant en œuvre une gestion des eaux de ruissellement

4.2 Objectifs du projet

Le projet d'aménagement des sites d'embarquements / débarquements pour les activités d'eau-vive est financé grâce au programme Espace valléen 2015-2020 « Voir le Verdon en Grand ! » porté par le Parc du Verdon. Aujourd'hui les sites d'embarquements et de débarquements ne sont aujourd'hui plus adaptés à la demande, créant de nombreux dysfonctionnements et des problématique de sécurité que les projets d'aménagements des 4 sites et la gestion globale future doivent régler.

L'aménagement de l'aire de stationnement sur le site de Carajuan entre dans cet objectif de sécurisation et de gestion des sites en proposant au grand public un espace de stationnement en remplacement de celui du Pont de Carajuan qui est dans un virage en bord de route (annexe 3). Actuellement au niveau du camping, ce sont deux délaissés routiers qui servent d'aire de stationnement (annexe 3). Un sentier pédestre relira l'aire de stationnement et le site du Pont de Carajuan.

Cette aire de stationnement servira également aux clients des activités d'eau vive. Une aire dédiée à cette activité d'une vingtaine de places, aire réservée aux professionnels, sera réalisée proche de la mise à l'eau.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Durant sa phase travaux, quelques arbres seront abattus et un léger terrassement sera effectué. Les arbres seront débités et broyés sur place pour être par la suite valorisés (compostage, bois-énergie). Un décaissement sera effectué en partie amont (coté voie de circulation) et un talus sera réalisé en aval (coté stationnement). Le rapport déblais / remblais sera égal à 1. Un apport de pierre de granulométrie grossière (type ballaste) sera envisagé pour le mélange compacté terre/pierre/chaux servant à la bande de roulage et aux places de stationnement. L'utilisation du béton sera ponctuellement envisagé sur les secteurs où la pente ne permet pas d'autre solution technique.

Le traitement paysager sera sobre et une gestion des eaux de ruissellement sera entrepris (traitement de type noue) afin d'augmenter le temps de concentration sur la parcelle par rapport à l'existant.

Le chantier sera un chantier dit chantier "vert" avec notamment une gestion des déchets et une maîtrise des pollutions, mais également une remise en état du site en décompactant les sols des secteurs identifiés et utilisés lors des travaux. Il sera également évité tout travaux en temps de pluie, compactant et asphyxiant les sols. Ce dé-compactage permettra le redéveloppement de l'écosystème "sol".

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Il a été choisi une circulation sur une seule voie depuis l'amont vers l'aval guidant ainsi de manière lisible les utilisateurs, mais également limitant l'emprise au sol. Cette aire de stationnement sera ouverte au grand public permettant ainsi de désengorger l'espace de stationnement au niveau du Pont de Carajuan, améliorant ainsi la sécurité du site.

Pour accéder au pont de Carajuan et à l'espace de détente au niveau de la confluence Verdon / Jabron, un chemin sera aménagé depuis cette nouvelle aire de stationnement jusqu'au Pont.

Cette nouvelle aire de stationnement permettra également aux clients des activités d'eau vive de stationner.

Un entretien de l'aire de stationnement sera effectué afin de maintenir une coupe rase du site et de vérifier l'état de la voie de roulage et des talus, notamment après un fort épisode pluvieux. En effet des zones de ravinement peuvent se créer du fait de l'augmentation du coefficient de ruissellement, augmentant ainsi l'érosion du sol. Les repérer permettra ainsi de répondre au risque de dégradation de l'aire de stationnement.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à permis d'aménager. Il sera joint à cette procédure administrative un dossier de déclaration au titre de l'article R214-1 du CE et des nomenclatures 3.1.2.0 et 3.1.5.0, une évaluation des incidences Natrua 2000 vis à vis des sites FR9301616 et FR9312022 et une demande d'autorisation de défrichement au titre de l'article L341-3 du CF concernant l'aire de stationnement, objet du présent formulaire. La décision de l'autorité environnementale sera jointe à la demande d'autorisation de défrichement, ainsi qu'aux autres procédures.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise envisagée pour le projet	environ 5 300 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune de Rougon

Lieu Dit : Carajuan

Référence cadastrale : 000 B 315

Coordonnées géographiques¹

Long. 06°26'10"E Lat. 43°47'43"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le secteur concerné par le projet d'aire de stationnement n'est situé dans aucune ZNIEFF (source Batrame). La ZNIEFF la plus proche est la ZNIEFF de type 2 Retenues de Castillon et de Chaudanne - Le moyen Verdon entre Vaucluse et le Grand Canyon (930020044)
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La loi Montagne s'applique (source Batrame).
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il existe un APPB concernant l'Apron du Rhône (APPB Grand canyon du Verdon FR3800841). Sur la commune de Rougon les parcelles C2 (le Duc), C269 (La Mescla), C270 (Escalens) sont concernées (source Batrame).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans le Parc naturel régional du Verdon et dans la réserve géologique de Haute-Provence (source Batrame)
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans le site classé des Gorges du Verdon (décret du 26 avril 1990) et dans le site inscrit (arrêté du 3 avril 1951).

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aire de stationnement envisagée n'est concernée par aucune zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation (source : Batrame). Dans le cadre de l'aménagement du site de Carajuan, le projet de mise à l'eau est quant à lui concerné par l'inventaire "Zone Humide" caractérisé par la ripisylve. Ce secteur est également identifié dans le PLU de Rougon comme secteur d'intérêt écologique et soumis à inondation (zone Nico)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Rougon dispose d'un DICRIM et d'un PCS pour les risques suivants : Feu de forêt , Inondation, Mouvement de terrain, Rupture de barrage, Séisme et Tassement différentiels (source : Géorisque)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site ou sol pollué n'est présent au niveau de l'aire de stationnement (source Infoterre et Géorisque)
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'AEP de la commune de Rougon se fait au travers de 2 captages situé dans la partie Nord Est de la commune : le captage de Cagarelle (procédure de protection terminée) et le forage Legunes (procédure de protection en cours) (source : ARS PACA et Infoterre). Il existe également plusieurs captages sur la commune destinés à une AEP locale. C'est le cas pour le camping de Carajuan (source : Infoterre) Aucune protection n'est identifiée.
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site 93I00003 : L'ensemble formé par les Gorges du Verdon
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZSC : FR9301616 et ZPS : FR9312022. La LPO réalise les inventaires et l'étude Natura 2000 sur les 4 sites. Au niveau de l'aire de stationnement grand public, on est en présence d'une pinède de Pin sylvestre, habitat potentiel à l'Engoulevent d'Europe , au Pic Noir et aux chiroptère arboricoles. A noter la présence d'une pelouse calcicole mesoxérophile (habitat IC) dégradée au niveau du futur parking professionnel.
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site 93C00001 : Gorges du Verdon

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet d'aire de stationnement n'engendre aucun prélèvement d'eau. INCIDENCE POTENTIELLE NULLE
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet d'aire de stationnement n'a aucune incidence sur la ressource souterraine et superficielle. INCIDENCE POTENTIELLE NULLE
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Afin de réduire la pente qui est de 10% environ, l'aire de stationnement sera réalisé sous forme de plateau. La partie haute (coté bande de roulage) sera décaissée et les déblais créés seront disposés au niveau des places de stationnement. Il n'y aura aucun excédent de matériau. INCIDENCE POTENTIELLE NULLE
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour réaliser la bande de roulage et les places de stationnement, un mélange terre/pierre (de type ballaste) sera mis en place et compacté. Ce ballaste venant de l'extérieur aura pour origine la carrière d'exploitation du gisement la plus proche afin de garder la couleur de la pierre existante et de limiter la distance d'approvisionnement (réduction des émissions de GES). Selon Infoterre, la carrière en exploitation la plus proche est située sur la commune de Peyroules et est exploitée par Alpes Sud Matériaux (gisement de dolomie) INCIDENCE POTENTIELLE NEGLIGEABLE
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet d'aire de stationnement aura des incidences négligeables durant la phase de travaux, phase qui sera courte. Cependant, le site est fortement fréquenté par le public et les habitats périphériques offrent plus de tranquillité pour la nidification de l'Engoulevent d'Europe et pour le Pic Noir. Concernant les chiroptères, l'analyse du site et du projet font apparaître une incidence négligeable sur les chiroptères cavernicoles et fissuricoles, ainsi que sur les individus en chasse et en transit. Pour les chiroptères arboricoles, toute coupe de Pin sylvestre de plus de 2 m de hauteur sera vérifiée au préalable. INCIDENCE POTENTIELLE FAIBLE A MOYENNE
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet d'aire de stationnement grand public n'impacte aucun habitat inscrits au FSD. Concernant les espèces potentielles citées précédemment, le projet d'aire de stationnement ne prévoit que quelques coupes de Pin Sylvestre et la fréquentation du site ne semble pas être propice à nidification. Toutefois, une visite de terrain par un écologue sera opérée afin d'éviter tout risque de destruction d'une potentielle nidification au sol de l'Engoulevent d'Europe et de la destruction d'arbres offrant un gîte potentiel au Pic Noir et aux chiroptères arboricoles. A noter la destruction de 2500m ² de pelouse calcicoles mésoxérophiles dégradées au niveau du parking professionnel. INCIDENCE POTENTIELLE FAIBLE A MOYENNE

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet d'aire de stationnement grand public va permettre de répondre à la demande touristique en stationnement qui actuellement se fait au niveau du Pont de Carajuan et sur les délaissés routiers. L'aire de stationnement envisagée (une soixantaine de place) et sa mise en oeuvre (intégration dans le site et avec un minimum de coupe) n'est pas de nature à avoir des incidences sur le site classé des Gorges du Verdon. INCIDENCE POTENTIELLE NULLE
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet d'aire de stationnement engendre la consommation d'environ 0,5 ha d'espace forestier. Un maximum d'arbre sera conservé pour une intégration paysagère de l'aire de stationnement dans cet espace forestier. Il y aura donc peu de coupe et une préservation de l'ambiance forestière existante. INCIDENCE POTENTIELLE FAIBLE
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Rougon est soumise à plusieurs risques naturels. Pour le projet d'aire de stationnement grand public, le principal risque naturel est celui du feu de forêt. Il sera donc placé des panneaux d'information destinés au grand public pour les sensibiliser au risque d'incendie, risque d'autant plus important en période estivale (sécheresse + forte fréquentation)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet d'aire de stationnement va engendrer des entrées et sorties au niveau de la RD952. Le service des routes du département est associée au projet pour la dimension réglementaire et sécuritaire. La zone sera d'ailleurs passée 50 km/h. INCIDENCE POTENTIELLE NEGLIGEABLE
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet d'aire de stationnement va engendrer des nouvelles nuisances sonores par rapport à l'actuelle, mais ces nuisances sont négligeables par rapport aux nuisances générées par le trafic de la RD952. Le projet d'aire de stationnement n'aura aucune incidence sonore vis à vis du camping. INCIDENCE POTENTIELLE NEGLIGEABLE

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Comme toute aire de stationnement dans un secteur naturel fortement touristique, il y a une production de déchets issus essentiellement des pique-niques. Des containers existent déjà, ils seront intégrés au projet et au site.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet d'aire de stationnement s'intégrera dans cet espace forestier en conservant un maximum de Pins Sylvestre et en limitant les terrassements. Un chemin pédestre est prévu entre l'aire de stationnement et le Pont de Carajuan. Une aire de détente est également prévue en contre-bas de l'aire de stationnement professionnelle avec un sentier mettant en valeur les anciennes ruines du moulin de Carajuan. Des panneaux d'information seront placés pour permettre aux utilisateurs la découverte du paysage et de la nature. INCIDENCE POSITIVE
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de stationnement figure dans le projet de PLU sous l'ER12 "aménagement paysager d'une aire naturelle de stationnement" sur une superficie de 13 200 m ² . Le projet va donc changer la destination du sol et fera l'objet d'une demande d'autorisation de défrichement. INCIDENCE FAIBLE

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet d'aire de stationnement grand public est de par sa conception de faible impact environnemental avec une réduction de l'emprise au sol, une conservation des Pins Sylvestre par une adaptation de la bande de roulage et des places de stationnement, une limitation de l'imperméabilisation et une gestion des eaux de ruissellements par des noues.

Pour réduire les risques et les impacts durant la phase chantier, il sera mis en œuvre un chantier "vert" avec notamment un décompactage du sol et une visite d'un écologue avant tout début des travaux.

Les mesures concernant le milieu naturel (mise en défens par exemple) seront définies dans l'évaluation des incidences Natura 2000 réalisée par l'association LPO PACA missionnée par le Parc du Verdon. Cette évaluation en cours de réalisation concerne l'ensemble du site de Carajuan, ainsi que les 3 autres sites.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de l'aire de stationnement grand public et de l'aménagement du site de Carajuan dans son ensemble n'est pas de nature à avoir des incidences notables sur l'environnement.

L'ensemble des incidences que pourraient engendrer la création d'une aire de stationnement sur le secteur de Carajuan sera mis en évidence d'une part dans le cadre du dossier « loi sur l'eau » et d'autre part dans le cadre de l'évaluation des incidences Natura 2000. D'autant que le cahier des charges de cette évaluation Natura 2000 prévoit, comme il se doit, la prise en compte des espèces d'intérêt communautaire mais également des espèces protégées.

Au regard des enjeux environnementaux jugés moyens sur le site et des études d'incidence en cours, la réalisation d'un impact supplémentaire n'apparaît donc pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
annexe 7 : Extrait de l'étude naturaliste effectuée par l'association LPO dans le cadre de l'évaluation des incidences Natura 2000 qui sera intégrée au dossier de déclaration au titre de l'article R214-1 du CE et des nomenclatures 3.1.5.0 et 3.1.2.0. Cette étude est en cours de finalisation. (parties 5.2 et 6.1)
annexe 8 : Extrait du programme d'aménagement des 4 sites envisagés par le Parc du Verdon (partie 4.1)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Moustiers-Sainte-Marie

le, 18 janvier 2019

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus



